

SIVOS ERMENONVILLE – MONTAGNY-STE-FÉLICITÉ

(Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : 23 octobre 2012 à 20h30

Lieu : Mairie de Montagny-Sainte-Félicité

Objet : Réunion SIVOS

Participants : Voir liste en annexe 1

Diffusion : Voir liste en annexe 2

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain PÉTREMENT

Le précédent compte rendu fait l'objet de deux omissions mentionnées ci-après :

- M. Pétrement fait remarquer que c'est une erreur de retirer (ou faire retirer) une punition qui est méritée. Ça décrédibilise le personnel et ne rend pas service aux enfants.
- Monsieur Pétrement indique qu'il n'a pas compris pourquoi tenir grief au personnel à qui il avait demandé de rester à Ermenonville pour accueillir les enfants lors de l'absence de ramassage par le bus. Il indique avoir appelé à 7 heures 15 sur le fixe et le mobile du président du SIVOS et laissé un message pour l'informer. Le président n'a jamais rappelé.

Le précédent compte rendu ne faisant pas l'objet d'autres remarques, le président propose son approbation ainsi modifiée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Budget Primitif ayant été voté par Article il est nécessaire de prendre une décision modificative pour les articles ayant fait l'objet d'un dépassement de dépense.

M. Douet rappelle qu'il n'y aura pas d'évolution globale au niveau des chapitres (voir annexe 3 pour le détail).

Les principaux changements concernent :

Article	Description
60631	Facture de nettoyage des vitres par la société Eclanet et achat de produits d'entretien (stock)
60632	Achat de matériel périscolaire
6064	Cartouches d'imprimantes
6122	Location photocopieur
6135	Location moto brosse
6231	Frais pour Appel d'Offre cantine
625	Frais pour la surveillance du car par un enseignant
62878	Complément de décembre 2011 non versé par Ermenonville

Frais de personnel

6413	Personnel non titulaire
------	-------------------------

Après en avoir débattu la DM n°1 est approuvée à l'unanimité.

Les membres du SIVOS délibèrent et approuvent à l'unanimité pour que les dépenses relatives au personnel soient votées au chapitre.

Les membres du SIVOS approuvent à l'unanimité la prolongation en CAE ou CDD pour Mme Alexandra Philipoteau.

M. Douet informe le SIVOS que le remplacement du poste tenue précédemment par Marie-France est en cours de remplacement par un CAE.

2. REPAS DES PERSONNELS

L'URSAFF a notifié au SIVOS une irrégularité concernant le personnel. En effet, il n'est pas mentionné sur les fiches de paie du personnel l'avantage en nature que représente le repas fourni par le SIVOS.

Le personnel a donc le choix entre :

- amener son repas pour le consommer sur place, ou
- acheter son repas auprès du SIVOS.

Ceci représentant une perte de salaire, le président du SIVOS propose de compenser sur les salaires à hauteur du montant mensuel perdu.

Le SIVOS doit donc se mettre en conformité avec la loi. Chaque personne sera interrogée sur son choix.

3. COMMUNICATIONS DIVERSES

3.1 Versement d'une indemnité

Mme Colette Boitel est sollicité le midi pour assurer la surveillance dans le transport scolaire. Les membres du SIVOS approuvent à l'unanimité le versement d'une indemnité correspondant à la prestation réalisée.

3.2 Restauration scolaire

Un appel d'offre a été réalisé. Deux entreprises ont répondu :

- Dupont restauration,
- Les petits gastronomes (Cérédiol).

Point tarifaire

M. Douet indique que depuis le 1^{er} septembre 2012, il y a obligation pour les fournisseurs de respecter 20 % de produit bio.

Mme Deversin indique que cela n'est pas compréhensible puisque l'on ne sait pas à quoi cela correspond et qu'elle aurait voulu que l'on indique plutôt 1, 2, ..., 5 composant(s) bio dans le repas.

Une seconde option a été chiffrée et correspond à un menu entièrement bio. Cela impliquera pour les parents un supplément de un (1) € par repas.

Les membres du SIVOS décident :

- D'attendre les résultats de la CAPOISE (Centrale d'Achat Public de l'Oise) pour une proposition contradictoire à l'appel d'offre pour la restauration scolaire.
- De réaliser un questionnaire à destination des parents pour le retour de vacances.
- D'envoyer un courrier aux fournisseurs (Dupont Restauration, Les Petits Gastronomes, La Capoise) pour obtenir un prix par composant bio.

3.3 Charges de l'école d'Ermenonville

La commune d'Ermenonville a envoyé une proposition de répartition des charges eau et chauffage basée sur le calcul des surfaces occupées par l'école et par les appartements en appliquant une règle de trois.

Pour le chauffage

Le président du SIVOS trouve que ce calcul est à pondérer mais sans savoir comment y parvenir. Une contre-proposition du SIVOS devra donc être envoyée à la commune d'Ermenonville.

Pour l'eau

M. Douet souhaite appliquer la moyenne d'eau consommée par habitant et par logement et non ramener les charges aux surfaces occupées.

M. Pétrement fait remarquer que les ATSEM utilisent une machine à laver pour laver le linge et que ceci est aussi à prendre en compte dans la consommation d'eau.

M. Cazères propose de faire installer des compteurs individuels dans les appartements.

Il n'y a pas de décision de prise.

3.4 Car supplémentaire

Un chiffrage avait été demandé pour la mise en place d'un car supplémentaire pour assurer le ramassage le midi et pouvoir faire ainsi deux services de cantine.
Le coût est de 6164,00 € par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU SIVOS

Présents :

Jean-Paul Douet	Président du SIVOS
Jean-Michel Cazères	Membre titulaire
Jacques Maquet	Membre titulaire
Alain Pétrement	Membre titulaire
Isabelle Crombez	Membre suppléant
Jean-François Picou	Membre suppléant
Daniel Vonck	Membre suppléant

Excusés :

Natacha Duquesne	Membre titulaire
Sylvie Gon	Membre titulaire
Jean Moulin	Membre suppléant
Magalie Mouysset	Vice Présidente du SIVOS
Stéphanie Vancompernelle	Membre suppléant

PERSONNEL DU SIVOS

Présentes :

Véronique Locre	Secrétaire du SIVOS
Paula Da Costa	Animatrice cantine et périscolaire

Excusées:

Marie-Ange Duval	Animatrice, responsable cantine
Catherine Pétrement	Animatrice, responsable périscolaire

ENSEIGNANTS

Excusées:

Caroline Broudehous	Directrice École de Montagny-Ste-Félicité
Aurélie Gaubert-Leroy	Directrice École d'Ermenonville

PARENTS D'ÉLÈVES

Sandrine Bourhoven
Stéphane Cellarius
Céline Chauvin
Laurence Déversin

ANNEXE 2 : LISTE DE DIFFUSION

Les participants, les personnes excusées, plus

Jean-Paul Douet	Maire de Montagny-Ste-Félicité
Alain Pétrement	Maire d'Ermenonville

ANNEXE 3 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Comparatif Budget / Réalisé,
Détail par Article de la Décision Modificative n°1

Code INSEE	SIVOS ERMENONVILLE MONTAGNY SIVOS	DM 2012
------------	--------------------------------------	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVOS

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice	6
Nombre de membres présents	4
Nombre de suffrages exprimés	4
VOTES : Contre	0
Pour	4
Date de convocation :	10/10/2012

L'an 2012, le 23/10/2012, le SIVOS légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Paul DOUET, Président.

Présents : Messieurs Jean-Paul DOUET, Jean Michel CAZERES, Jacques MAQUET, Alain PETREMENT.

Objet : DM 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles		4 670.00 E
D 60623 : Alimentation	8 000.00 E	
D 60631 : Fournitures d'entretien		1 700.00 E
D 60632 : F. de petit équipement		950.00 E
D 6064 : Fournitures administratives		1 000.00 E
D 6067 : Fournitures scolaires		1 200.00 E
D 6122 : Crédit bail mobilier	400.00 E	
D 6135 : Locations mobilières		370.00 E
D 616 : Primes d'assurances	2 530.00 E	
D 6182 : Doc. Générale et Technique		100.00 E
D 622 : Rémun. interm. et honoraires	50.00 E	
D 6225 : Indemn. comptable, régisseur		55.00 E
D 6231 : Annonces et insertions		650.00 E
D 6251 : Voyages et déplacements	400.00 E	
D 62878 : Remb. autres organismes		23 000.00 E
D 6288 : Autres services extérieurs	800.00 E	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 180.00 E	33 695.00 E
D 6413 : Personnel non titulaire		500.00 E
D 6453 : Cotisations caisses retraite		500.00 E
D 64732 : Alloc.chôm.versées ASSEDIC		500.00 E
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 500.00 E
R 7474 : Subventions communes		23 015.00 E
TOTAL R 74 : Dotations et participations		23 015.00 E

Certifié exécutoire par Jean-Paul DOUET, Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

A Montagny Ste Félicité, le 24/10/2012.